



***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

**CONSERVATOIRE COMMUNAUTAIRE - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRESTATION
ARTISTIQUES AVEC ARNAUD SCHOTTE**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay souhaite proposer à partir de ses équipements, une programmation culturelle variée sur l'ensemble du territoire,

Considérant que le Conservatoire communautaire consacre une semaine à la famille d'instruments des cuivres du 1^{er} au 9 juin 2024, intitulée « semaine des cuivres », en collaboration avec le CREMA,

Considérant que durant cette semaine, plusieurs événements seront proposés par des artistes de qualité spécialistes des « cuivres »,

Considérant que Arnaud SCHOTTE, professeur de trompette au Conservatoire de Lyon et diplômé en Médecine des Arts a été sollicité pour animer une conférence sur le thème de « l'Approche physiologique du jeu des instruments de la famille des cuivres » et d'une master-class de mise en application, à destination des élèves des 2^{ème} et 3^{ème} cycles et des professeurs du département des cuivres du Conservatoire communautaire et des écoles de musique du territoire,

Considérant qu'en application de l'article R.2122-3 3° du code de la commande publique, il y a lieu de signer un contrat de prestations artistiques avec Arnaud SCHOTTE, domicilié à Grezieu-la-Varenne (69290), 5bis Chemin du Bois Brouillat, ayant pour objet la programmation d'une conférence et d'une master-class qui auront lieu le samedi 8 juin à Béthune (62400) dans la salle Berroyer sur le site musique de Béthune et ce pour un montant de 320,00 € net de taxes,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer un contrat de prestations artistiques avec Arnaud SCHOTTE, domicilié à Grezieu-la-Varenne (69290), 5bis Chemin du Bois Brouillat, ayant pour objet la programmation d'une conférence sur le thème de « l'Approche physiologique du jeu des instruments de la famille des cuivres » et d'une master-class de mise en application, à destination des élèves des 2^{ème} et 3^{ème} cycles et des professeurs du département des cuivres du Conservatoire communautaire et des écoles de musique du territoire qui auront lieu le samedi 8 juin à Béthune

(62400) dans la salle Berroyer sur le site musique de Béthune et ce pour un montant de 320,00 € net de taxes.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **13 MAI 2024**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **13 MAI 2024**

Et de la publication le : **13 MAI 2024**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien